

Q5. Sous la section 2.1 (Honoraires pour services professionnels) de l'annexe B, des coûts totaux séparés doivent être fournis pour i) les frais professionnels; ii) les dépenses connexes; et iii) les dépenses liées aux déplacements. Veuillez confirmer que pour chaque ligne, le total devrait provenir des totaux pour les années appropriées du tableau 1 (Évaluation opérationnelle des réseaux d'eaux usées) et du tableau 2 (Études des courants/drogues), lesquels nous devons fournir dans le cadre de l'offre de services.

R5. C'est exact.

Q6. **Annexe A, figure 1 à figure 15** : Notre hypothèse était la présence d'une seule station d'épuration des eaux usées et d'un seul point de rejet à chaque site. Toutefois, le tableau pour l'île Texade (figure 3), par exemple, montre deux zones ombrées distinctes. La zone nord serait touchée par les rejets de la rivière Powell. Nous devons établir le nombre de stations d'épuration des eaux usées dans chaque zone. Combien de systèmes de traitement sont présents dans chaque zone, c'est-à-dire dans chaque figure?

R6. Cette hypothèse serait fautive puisque selon notre expérience, la plupart des projets achevés jusqu'à maintenant comportaient de nombreuses stations ou de nombreux points de rejet. L'expert-conseil est responsable de déterminer le nombre de stations et de points de rejet présents dans chaque zone d'étude. Plus particulièrement, en ce qui concerne la zone nord de l'île Texada, nous avons effectué une évaluation pour la zone de la rivière Powell et nous pouvons divulguer ces données pour cette partie de l'évaluation.

Q7. **Annexe 4, page 3 de 24, section 7.0** : Les vents et les mers auront un effet sur les résultats de localisation des drogues qui ne seront probablement pas reproduits sur un champ de déchets submergés. Quelles données satisferaient aux exigences d'Environnement Canada pour calibrer et valider la modélisation MIKE3 proposée?

R7. L'utilisation des niveaux d'eau générés par le modèle comparés aux données des observatoires de la marée ou d'autres données mesurées pourrait être utilisée pour calibrer le modèle hydrodynamique. De plus, une comparaison qualitative de la localisation des drogues et des particules de surface ou des panaches dans des conditions sans stratification satisferait aux exigences d'Environnement Canada en ce qui a trait au champ de déchets modélisé.

Q8. **Annexe A, page 3 de 24, section 7.0** : Selon la demande de propositions (DDP), les résultats actuels d'études par drogue ou profileur de courant acoustique Doppler (PCAD) peuvent être utilisés. Environnement Canada fournira-t-il les résultats des études actuelles?

R8. Non, EC ne fournira pas ces données. Les « résultats actuels d'études réalisées par drogue ou par PCAD » signifient des études actuelles que l'expert-conseil a trouvées pendant ses recherches ou qu'il a lui-même menées antérieurement dans la zone.

Q9. **Annexe A, page 3 de 24, section 7.0, point e)** : La formulation n'est pas claire sur les méthodes pour mener les études de mesures du courant. La DDP indique l'utilisation de trois à cinq drogues et les résultats actuels d'études par drogue et par PCAD. Obtenir de nouvelles mesures du courant par PCAD peut être une meilleure approche pour remplacer ou compléter les données de localisation des drogues. Est-il attendu que le projet pourrait nécessiter l'obtention de nouvelles mesures du courant par PCAD?

R9. C'est exact. Une discussion sur chaque zone d'étude aura lieu entre EC et l'expert-conseil. Le besoin pour une nouvelle étude des courants sera évalué au cas par cas en fonction de la disponibilité et l'utilité des données pour la zone d'étude.

Q10. Annexe A, page 3 de 24, section 7.0 : La stratification de la densité est essentielle pour déterminer l'augmentation verticale d'un rejet d'eaux usées et sa profondeur de capture. Dans la présence d'un cisaillement vertical de la vitesse du courant, la profondeur de capture déterminerait le taux et la direction de transport de l'effluent. Toutefois, la DDP n'indique pas l'acquisition des mesures de stratification de la densité. Est-il attendu que le projet pourrait nécessiter l'obtention de nouvelles mesures de stratification de la densité ou des mesures existantes?

R10. L'expert-conseil sera responsable de déterminer la disponibilité et l'utilité des données existantes de conductivité, température, profondeur (CTP). Il n'y a aucune exigence de recueillir de nouvelles données sur la stratification de la densité.

Q11. Annexe A, page 3 de 24, section 7.0 : Les courants existants des modèles de marées de certaines zones peuvent-ils être utilisés à la place des données de courantomètres? Y a-t-il des courants existants des modèles de marées favorisés par Environnement Canada?

R11. Les données des modèles existants peuvent être utilisées, tant que les résultats de validation et de calibration sont fournis. Environnement Canada n'a aucune préférence.

Q12. Annexe A, page 3 de 24, section 7.0, point g) : La DDP indique « Le calcul du volume des eaux réceptrices requis pour atteindre [...] » diverses dilutions. Cela renvoie-t-il à l'étendue du champ de déchets?

R12. Les résultats doivent comprendre les calculs du modèle en boîte comme cartographie de zone d'impact du champ de déchets.

Q13. Annexe A, page 21 de 24, annexe 1 : Environnement Canada peut-il confirmer que le projet nécessite la collecte des renseignements indiqués à l'annexe 1 pour chaque système d'assainissement sélectionné?

R13. EC aura besoin de tous les renseignements énumérés à l'annexe 1 pour chaque système d'assainissement.

Q14. Annexe A : Devons-nous examiner les effluents industriels (p. ex., les carrières et les usines de pâtes)? Par exemple, le cas de la rivière Powell pourrait inclure des eaux usées domestiques rejetées avec les effluents industriels de Catalyst Paper.

R14. Il faut tenir compte de tout effluent industriel qui pourrait toucher les conditions sanitaires de la zone d'étude.

Q15. Environnement Canada précisera-t-il lesquels des points de rejet de chaque zone de système d'assainissement doivent être évalués?

R15. EC détient des renseignements limités sur chacune des zones d'étude. Ceux-ci seront fournis à l'expert-conseil au début du projet. En bout de compte, l'expert-conseil sera responsable d'assurer que toutes les répercussions sanitaires potentielles pour la zone ont été évaluées.

Q16. 3.0 Objectif, page 2 de 24.

La DDP indique que la modélisation informatique devrait être effectuée au moyen du logiciel MIKE3. MIKE3 est-il obligatoire ou EC serait-il prêt à considérer l'utilisation de Delft 3D pour la modélisation de panache et le calcul de volume des eaux réceptrices pour atteindre des dilutions de 100:1, 1 000:1, 10 000:1 et 100 000:1?

R16. Le logiciel MIKE3 est obligatoire.

Q17. Produits livrables, page 2 de 24.

La section 7 exige l'établissement de tous les points de rejet du système d'assainissement et de la station de relèvement (rejets de source ponctuelle) comme la base de la modélisation des répercussions des scénarios. Nous voulons savoir si des rejets de source non ponctuelle tels que ceux qui proviennent des marinas et des pompes de soude de navires peuvent être compris dans notre inventaire, particulièrement pour les zones de circulation maritime plus élevée.

R17. Les rejets de source non ponctuelle avec répercussions sanitaires devraient être compris.

Q18. Produits livrables, page 2 de 24.

Veuillez clarifier que les rejets d'eaux usées dans l'écosystème marin comprennent les effluents d'eaux usées traitées des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que les trop-pleins des égouts unitaires (TPEU). En tant que contributeur important de polluants, les données sur les TPEU sont essentielles pour ce type d'évaluation. En tenant compte de cela, les données sur la quantité et la qualité des eaux des TPEU sont-elles disponibles d'EC ou de chaque exploitant de système d'assainissement?

R18. Les répercussions des TPEU devraient être incluses. L'expert-conseil serait responsable d'obtenir les données. En général, ces données seraient obtenues de l'équipe de l'entretien du système d'assainissement.

Q19. Principales données reliées aux systèmes d'assainissement – Annexe 1, page 22 de 24.

Nous comprenons qu'EC fournira les données suivantes pour chaque système d'assainissement à visiter : les données sur les coliformes fécaux – valeurs reliées aux eaux usées non traitées; prédésinfection; effluent final. Nous comprenons aussi qu'aucun échantillonnage ou aucune analyse n'ont à être compris dans nos propositions financières. Veuillez confirmer ces deux éléments.

R19. EC détient les données moyennes sur les coliformes fécaux pour la C.-B. Aucun autre échantillonnage ou analyse des coliformes fécaux n'est requis. Toutefois, si des données sur les coliformes fécaux propres à la station sont disponibles, l'expert-conseil serait responsable de 1) déterminer si de telles données sont disponibles; et 2) obtenir ces données.

Q20. Rejets des eaux usées de l'île Texada – Figure 3.

Même si les rejets du système d'assainissement dans l'environnement récepteur de la plupart des sites sont évidents, certains ne sont pas aussi clairs; par exemple, l'île Texada. Veuillez énumérer tous les systèmes de récupération des eaux usées connexes pour cette zone, ainsi que toutes les autres.

R20. EC a seulement déterminé les zones d'étude. L'expert-conseil est responsable de déterminer toute répercussion sanitaire dans la zone d'étude.

Q21. Calendrier révisé – Modification n° 1.

Selon le calendrier révisé, nous comprenons que l'expert-conseil choisi aura maintenant 10 semaines pour effectuer le travail chaque année plutôt que 16 semaines; en revanche, nous avons un seul emplacement obligatoire par année plutôt que trois. Toutefois, quelle est la situation avec les emplacements facultatifs? Quels critères s'appliqueront à cette décision? Aussi, dix semaines seront-elles accordées pour chaque emplacement facultatif? Veuillez clarifier le processus d'attribution des sites facultatifs.

R21. Une fois le contrat attribué, nous discuterons de cela avec le soumissionnaire choisi. Les critères seront l'emplacement, la logistique et les ressources disponibles, entre autres, et seront déterminés et acceptés par EC et l'expert-conseil. Les dix semaines allouées seront utilisées pour effectuer le site obligatoire et tout site facultatif sur lequel il y a eu entente.

Q22. Calendrier révisé – Modification n° 1.

Un élément important dans le calendrier révisé est la question de moment de l'ajout des sites facultatifs. La mobilisation à tous les sites dans les délais alloués est problématique sans le dédoublement de l'équipement de drogues. Afin d'optimiser les efficacités et les coûts, nous voulons connaître au début de l'année les sites facultatifs qui seront compris. Pouvons-nous effectuer notre planification en tenant compte de cette hypothèse?

R22. Les sites facultatifs exacts seront discutés une fois le contrat attribué. Les sites facultatifs devraient être considérés comme FACULTATIFS dans la proposition.

Q23. Évaluation financière – Tableaux 1 et 2 de l'annexe B.

Nous voulons souligner un dilemme que nous avons au sujet de la préparation de l'estimation des coûts pour l'exercice de 2014-2015. Sachant que, toutes probabilités confondues, les quatre sites facultatifs ne seront pas traités au cours de l'exercice de 2014-2015 en raison de l'échéancier extrêmement serré à respecter, EC considérera-t-il de reporter ces quatre sites à un autre exercice? Sinon, pouvons-nous supposer que les budgets ne seront pas transférables à une autre année? Veuillez clarifier.

R23. L'option de modifier le contrat original est possible en fonction du budget disponible et des exigences.

Q24. Évaluation financière – Tableau 2 de l'annexe B.

Nous voulons une clarification des activités qui doivent être inscrites dans le tableau 2. Plus particulièrement, nous remarquons que le tableau 2 est à utiliser « au fur et à mesure des besoins ». Nous comprenons que cela signifie que si des données d'études des courants du MPO ou autres sont disponibles, alors des études des courants supplémentaires ne seront pas requises et les activités du tableau 2 n'auront pas lieu. Par cette hypothèse, nous comprenons aussi que toutes les activités de modélisation au moyen de MIKE3 doivent être comprises dans le tableau 1. Veuillez confirmer cette compréhension afin que nous soyons en mesure de remplir adéquatement ces tableaux.

R24. C'est exact.